

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



La question du bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa Analyse de la couverture du débat dans les quotidiens locaux entre 1999 et 2001

Luc Léger

Numéro 10, 2018

Revisiter la question du pouvoir en francophonie canadienne
Revisiting the Issue of Power in the Canadian Francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054097ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1054097ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Léger, L. (2018). La question du bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa : analyse
de la couverture du débat dans les quotidiens locaux entre 1999 et 2001.
Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society, (10), 76–99.
<https://doi.org/10.7202/1054097ar>

Résumé de l'article

Quand le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait fusionner la ville d'Ottawa à quelques villes environnantes, le statut linguistique de la nouvelle municipalité a rapidement fait l'objet d'un débat. Les principaux arguments exprimés pour justifier ou non la mise en place d'une forme d'aménagement linguistique reconnaissant la présence de francophones ont été repris dans les quotidiens de la région, notamment dans *Le Droit* et dans l'*Ottawa Citizen*. Ces quotidiens ont contribué à alimenter le débat en sélectionnant les textes et les lettres d'opinion qui ont été publiés et en interprétant, pour leurs lecteurs, les enjeux sociaux et les événements qui ont eu lieu. Après avoir analysé le contenu publié entre 1999 et 2001, nous avançons que *Le Droit* a joué un rôle de porte-parole et d'agent de mobilisation pour la communauté francophone, tandis que l'*Ottawa Citizen* a été un espace de discussion, tant pour les anglophones que pour les francophones.

La question du bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa : analyse de la couverture du débat dans les quotidiens locaux entre 1999 et 2001

Luc Léger

Université d'Ottawa

Résumé

Quand le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait fusionner la ville d'Ottawa à quelques villes environnantes, le statut linguistique de la nouvelle municipalité a rapidement fait l'objet d'un débat. Les principaux arguments exprimés pour justifier ou non la mise en place d'une forme d'aménagement linguistique reconnaissant la présence de francophones ont été repris dans les quotidiens de la région, notamment dans *Le Droit* et dans l'*Ottawa Citizen*. Ces quotidiens ont contribué à alimenter le débat en sélectionnant les textes et les lettres d'opinion qui ont été publiés et en interprétant, pour leurs lecteurs, les enjeux sociaux et les événements qui ont eu lieu. Après avoir analysé le contenu publié entre 1999 et 2001, nous avançons que *Le Droit* a joué un rôle de porte-parole et d'agent de mobilisation pour la communauté francophone, tandis que l'*Ottawa Citizen* a été un espace de discussion, tant pour les anglophones que pour les francophones.

Abstract

When the Ontario government announced that it would amalgamate the City of Ottawa with several surrounding cities, the language status of the new municipality quickly led to a debate. The principal arguments put forward to justify or refute the establishment of a language planning framework recognizing the presence of Francophones was published in local newspapers like *Le Droit* and the *Ottawa Citizen*. By selecting the articles and letters of opinion that were published and interpreting social issues and events that took place for their readers, they fueled the debate. After analyzing the content published in both newspapers between 1999 and 2001, we argue that *Le Droit* acted as an advocate and facilitator for the Francophone community, while the *Ottawa Citizen* was used, by Anglophones and Francophones alike, to exchange views and opinions.

La question du bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa soulève des passions depuis plusieurs années déjà. Nombreux sont les citoyens, les élus issus de tous les ordres de gouvernement et les représentants d'organismes de la société civile à avoir exprimé leur opinion sur le sujet : certains en faveur de la mise en place de mesures favorisant l'égalité du français et de l'anglais, d'autres contre toute forme d'intervention de la municipalité sur les questions linguistiques (Andrew, 2006). Il est possible de distinguer trois moments forts du débat récent : la création de la nouvelle Ville d'Ottawa grâce à la fusion de 11 municipalités environnantes (entre 1999 et 2001), l'adoption de la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur la ville d'Ottawa* (communément connue comme la loi 163)¹, par la province de l'Ontario (entre 2004 et 2005) et la mobilisation citoyenne entourant l'organisation des États généraux de la francophonie d'Ottawa (entre 2010 et 2012 et sporadiquement depuis).

Le premier moment nous intéresse dans ce travail puisque la création de la nouvelle Ville d'Ottawa symbolise un nouveau départ. Tout est à construire et presque tous les sujets font l'objet de discussions. Sur la place publique et dans les médias locaux, les Ottavians s'imaginent à quoi pourrait ressembler la municipalité : sa structure administrative, son niveau de taxation, les services qui seront offerts à la population et même son statut linguistique. Ce dernier sujet s'impose naturellement étant donné que la loi qui crée cette nouvelle entité en 1999 force la fusion de municipalités radicalement différentes sur le plan linguistique. Si quelques municipalités possèdent de fortes concentrations de francophones (comme Vanier, Gloucester et Cumberland) et des politiques prévoyant la prestation de services en français (c'est le cas de quatre municipalités fusionnées) (Cardinal et Mévellec, 2012 : 88), les autres ont une faible proportion de francophones sur leur territoire (comme Nepean et Kanata) et n'ont jamais eu à offrir ou à garantir des services en français à leur population.

Dans cet article, nous tenterons de mieux comprendre le débat sur le bilinguisme qui a eu lieu au moment de la création de la nouvelle Ville d'Ottawa. En puisant dans les archives des principaux quotidiens de la région, l'un francophone (*Le Droit*) et l'autre anglophone (*Ottawa Citizen*), nous rappellerons les événements marquants de la période étudiée et nous mettrons en évidence la couverture médiatique réservée à la question du bilinguisme. Nous chercherons également à répondre aux questions suivantes : quelle place occupe l'enjeu dans les quotidiens retenus ? Quels arguments sont véhiculés dans les pages des journaux pour justifier l'adoption ou non d'une forme d'aménagement linguistique quelconque ? Quelles sont les positions défendues dans les éditoriaux ? Finalement, quel est le rôle de ces deux quotidiens dans le débat qui a cours ?

1. *Loi de 2005 modifiant la Loi sur la ville d'Ottawa*, LO 2005, c 3.

La situation linguistique d'Ottawa

Selon Louis-Jean Calvet, « la ville est par définition un lieu de variation et de contacts de langues [...] [voire] un lieu où s'expriment des conflits [linguistiques] » (2004 : 17). Ottawa n'échappe pas à cette conception de la ville. Les francophones et les anglophones se côtoient à Bytown (qui deviendra Ottawa) depuis le début de la construction du canal Rideau, en 1826 (Régimbald, 2011). En plus de participer à la construction de la ville, les francophones se dotent d'institutions : des écoles, des paroisses, des centres de santé et le Collège Bytown (fondé en 1847, cet établissement deviendra éventuellement l'Université d'Ottawa) (Régimbald, 2011 ; Burry, 2012 : 33). Aujourd'hui, environ 15 % de la population d'Ottawa a le français comme langue maternelle (Canada, Commissariat aux langues officielles, 2015 : 4) et le nombre d'institutions et d'organismes francophones s'est multiplié (Burry, 2012 : 34), tandis qu'un peu plus de 63 % de la population a l'anglais comme langue maternelle et qu'environ 21 % de la population a une langue autre que le français et l'anglais comme langue maternelle (Canada, Commissariat aux langues officielles, 2015 : 4). Si Ottawa est considérée comme étant un « noyau de vie française en Ontario » (Gilbert, 2005 : 58-59), il demeure que l'écart entre la proportion de francophones et d'anglophones ne fait que s'agrandir, et ce, malgré le fait que le nombre de francophones augmente d'année en année, comme il est possible de le constater dans le tableau 1. Si la population anglophone croît plus rapidement que la population francophone, il est possible de dire la même chose de la population qui a une langue maternelle autre que le français et l'anglais : Ottawa étant une ville qui accueille un grand nombre d'immigrants chaque année, ceux-ci doivent choisir s'ils vont s'intégrer à la communauté francophone ou à la communauté anglophone (Cardinal, Gilbert et Hotte, 2012 : 14).

Tableau 1
Population d'Ottawa selon la langue maternelle, 1981, 1991, 2001, 2006 et 2011

Année	Français	Anglais	Autres	Total
1981	104 120	380 860	57 115	542 095
1991	116 748	455 613	98 985	671 335
2001	119 910	492 680	151 205	763 790
2006	124 018	508 706	168 551	801 275
2011	131 299	555 489	185 662	872 450

Source : Données de Statistique Canada (recensements de 1981, 1991, 2001, 2006 et 2011), citées dans Commissariat aux langues officielles (2015 : 4).

L'écart statistique entre les francophones et les anglophones est encore plus grand quand il est question de la première langue officielle parlée, comme c'est le cas dans le tableau 2. Si un peu plus de 16 % de la population de la ville d'Ottawa a le français comme première langue officielle parlée, près de 82 % de la population a l'anglais comme première langue officielle parlée (Canada, Commissariat aux langues officielles, 2015 : 6). Il est donc possible d'affirmer que la majorité des gens qui immigreront choisissent de s'intégrer à la communauté anglophone au lieu de la communauté francophone.

Tableau 2
Population d'Ottawa selon la première langue officielle parlée,
1981, 1991, 2001, 2006 et 2011

Année	Français	Anglais	Autres	Total
1981	105 964	431 748	4 383	542 095
1991	121 353	541 913	8 070	671 335
2001	128 513	625 153	10 125	763 790
2006	135 223	656 108	9 945	801 275
2011	143 045	717 880	11 530	872 450

Source : Données de Statistique Canada (recensements de 1981, 1991, 2001, 2006 et 2011), citées dans Commissariat aux langues officielles (2015 : 6).

Quand ces données sont réparties selon les quartiers de la ville d'Ottawa, comme c'est le cas dans le tableau 3, il est possible de constater que les anglophones sont majoritaires sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Si les francophones sont minoritaires dans tous les quartiers, ils maintiennent un poids démographique plus important dans les quartiers situés dans l'Est et, notamment, sur le territoire qui représente l'ancienne ville de Vanier, symbole de la francophonie dans la région (Cardinal et Mévellec, 2012 : 88-91). Toutefois, force est de constater que le nombre de francophones qui s'installent dans les quartiers de l'Ouest est en croissance depuis quelques années (Canada, Commissariat aux langues officielles, 2015 : 21-22) et que « [l']équilibre [...] [entre francophones et anglophones] s'y maintient [dans les anciennes régions francophones d'Ottawa] plus difficilement que par le passé » (Gilbert, 2005 : 60).

Bien que les francophones soient présents sur l'ensemble du territoire, la population anglophone et allophone connaît très peu le français. Comme il est possible de le constater dans le tableau 4, si un peu plus de 37 % de la population totale affirme être bilingue (c'est-à-dire affirme connaître le français et l'anglais), seulement 1,5 % de la population d'Ottawa affirme être unilingue francophone et environ 60 % de la population se dit unilingue

Tableau 3
Population dont la langue maternelle et la première langue officielle parlée
sont le français, selon les quartiers municipaux d'Ottawa, 2011

Quartiers	Langue maternelle	Première langue parlée
	%	%
Cumberland	36,8	38,5
Innes	31,7	33,5
Rideau-Vanier	30,8	33,2
Orléans	30,5	31,7
Rideau-Rockcliffe	30,1	33,4
Beacon Hill-Cyrville	26,3	29,2
Alta Vista	15,6	18,5
Somerset	12,8	13,7
Gloucester-Southgate	11,7	14,4
Capitale	11,2	12,0
Osgoode	9,8	9,6
Rivière	9,6	11,6
Kitchissippi	9,2	9,6
Baie	8,6	9,9
Gloucester-Nepean-Sud	8,5	9,8
Stittsville	7,2	7,1
Kanata-Sud	7,2	7,7
Collège	7,0	7,6
Barrhaven	6,7	7,3
Knoxdale-Merivale	6,7	7,6
Kanata-Nord	6,2	7,6
Ouest Carleton-March	6,1	5,9
Rideau-Goulbourn	5,7	5,3

Source : Données de Statistique Canada (recensement de 2011), citées dans Commissariat aux langues officielles (2015 : 21-22).

anglophone (Canada, Commissariat aux langues officielles, 2015 : 7). À la lumière de ces données, il est possible d'affirmer que la situation linguistique de la ville d'Ottawa est caractérisée par un bilinguisme asymétrique, c'est-à-dire que la population anglophone réussit généralement à fonctionner en société sans avoir une connaissance du français, ce qui n'est pas le cas pour la population francophone, qui doit connaître un certain niveau d'anglais

(Boudreau, 2003 : 173 ; Fishman, 1971 : 94 ; Matthey et de Pietro, 1997 : 136). Dans un tel contexte, l'anglais devient la langue de communication non seulement entre les anglophones et les francophones, mais également entre les anglophones et les allophones d'une part, et les francophones et les allophones d'autre part.

Tableau 4
Connaissance des langues officielles parmi la population d'Ottawa,
1981, 1991, 2001, 2006 et 2011

Connaissance des langues	1981	1991	2001	2006	2011
	%	%	%	%	%
Anglais seulement	62,8	60,7	60,6	59,9	59,9
Français seulement	2,2	1,8	1,4	1,6	1,5
Français et anglais	34,1	36,2	36,6	37,2	37,2
Ni le français, ni l'anglais	0,9	1,3	1,4	1,3	1,4

Source : Données de Statistique Canada (recensements de 1981, 1991, 2001, 2006 et 2011), citées dans Commissariat aux langues officielles (2015 : 7).

Des travaux réalisés récemment confirment que le français possède un statut inférieur à l'anglais à l'Hôtel de ville d'Ottawa, ce qui crée des situations d'inégalité entre francophones et anglophones. Pensons notamment au travail de Linda Cardinal et Anne Mévellec sur la représentation politique des francophones qui démontre que les francophones sont toujours minoritaires au sein du conseil municipal. En raison de leur faible nombre, les conseillers francophones doivent s'allier à des conseillers anglophones sympathiques à la cause francophone afin de défendre les intérêts de la communauté francophone (Cardinal et Mévellec, 2012 : 95-99). Pensons également au travail de François Charbonneau et Samuel Coeytaux qui fait la lumière sur une situation qui met en doute la capacité réelle des employés de la fonction publique municipale de travailler en français (Charbonneau et Coeytaux, 2013) : une situation qui était dénoncée dans la *Feuille de route : vers l'excellence dans l'application de la Politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa*, d'ailleurs (Le Blanc, 2007 : 24). Ces situations d'inégalité engendrent non seulement des conflits entre francophones et anglophones, mais également des requêtes de la part de la communauté francophone dans le but de rectifier la situation.

Cette dynamique peut être caractérisée de diglossie. Le concept de diglossie nous permet non seulement de rendre compte de l'existence d'une situation d'inégalité entre deux groupes linguistiques, mais également de saisir le rapport de force qui vient à s'installer entre le groupe majoritaire et le groupe minoritaire. Si le groupe majoritaire a du mal à reconnaître l'existence du groupe minoritaire ou à lui accorder des droits, le groupe minoritaire cherche

constamment à légitimer sa présence et à s'assurer que sa langue ne sert pas que dans des contextes informels (comme à la maison ou en famille, par exemple) (Calvet, 2005 : 43-49). Une telle situation n'est pas sans conséquences dans le sens que la minorisation d'une langue joue sur les représentations que possèdent les membres du groupe majoritaire au sujet de la langue du groupe minoritaire, tout comme elle a des conséquences sur les représentations qu'entretiennent les membres du groupe minoritaire sur leur propre langue : « Ce déséquilibre agit sur les individus et les sociétés et se traduit dans les discours et dans l'image que les locuteurs d'une langue se font de l'autre langue. [...] Chacune des langues [...] est vue et reçue comme un droit, un problème ou une ressource » (Boissoneault, 2008 : 24).

Pour ces raisons, nous anticipons que la population francophone sera largement favorable à l'idée d'accorder un statut bilingue à la Ville d'Ottawa, tandis que la population anglophone sera plus réticente à l'idée de le faire. Nous formulons également l'hypothèse que ces différences d'opinions seront présentes non seulement dans les lettres d'opinion et les éditoriaux, mais également dans les textes d'information (qui se veulent pourtant neutres) publiés dans *Le Droit* et dans l'*Ottawa Citizen*. Il est à noter, toutefois, que si le concept de diglossie nous permettra de saisir l'essence du débat sur le bilinguisme qui a lieu entre les francophones et les anglophones dans les médias de la région, nous reconnaissons qu'il possède certaines limites. Le concept impliquant une vision binaire du monde social, il ne nous permet donc pas de rendre compte de la présence, de la situation et des doléances des populations allophones qui habitent la ville d'Ottawa (Daoust et Maurais, 1987 : 20-22).

La création de la nouvelle Ville d'Ottawa

Au Canada, les municipalités sont des créations des provinces. Ainsi, ce sont les gouvernements provinciaux qui ont le pouvoir de les créer, de les transformer et de les abolir (Larocque et Bourgeois, 2016 : 311-312). La Ville d'Ottawa telle que nous la connaissons aujourd'hui est née à la suite d'une consultation demandée par le gouvernement de l'Ontario. Cette consultation, menée par le conseiller spécial du gouvernement Glen Shortliffe, a débouché sur la publication d'une série de recommandations en vue d'arriver à diminuer le niveau de taxation, à améliorer les services, à réduire le nombre de fonctionnaires, à clarifier les responsabilités et à assurer une meilleure transparence (Shortliffe, 1999 : 7). Shortliffe recommande de fusionner 11 municipalités (Ottawa, Osgoode, Vanier, West Carleton, Cumberland, Gloucester, Goulbourn, Kanata, Rockliffe Park, Nepean et Rideau) qui ont leurs propres façons de fonctionner, leurs propres politiques et leurs propres réalités et d'abolir la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (qui offrait environ 80 % des services à la population des 11 municipalités, comme les transports en commun, l'entretien des principaux axes routiers, la collecte de déchets et le service de police, par exemple) afin de créer une seule municipalité avec un seul niveau de pouvoir (Shortliffe, 1999 : 34). Au-delà des

recommandations qui portent spécifiquement sur la forme que prendra la municipalité et sur la procédure de transition qui devra être mise en place, Shortliffe invite le gouvernement de l'Ontario à désigner, dans la loi habilitante, la nouvelle ville comme étant officiellement bilingue (rappelons que la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et l'ancienne Ville d'Ottawa avaient des politiques sur le bilinguisme, ce qui n'était pas le cas de la majorité des municipalités que Shortliffe recommande de fusionner, toutefois) (Larocque et Bourgeois, 2016 : 337-338) :

Recommandation 4 : I recommend that the enabling legislation establish and designate the City of Ottawa as officially bilingual in French and English.

Recommandation 5 : I recommend that (a) the 1st elected City Council of the new City, in its first term, be required to establish guidelines for the delivery of bilingual services and for the use of the two languages within the civic administration and, that in developing these guidelines, (b) the City Council use the concept « where warranted »². (Shortliffe, 1999 : 38-39)

Cette dernière recommandation ne fait pas l'unanimité au sein de la population ottavienne (Cardinal et Mévellec, 2012 : 85-86) et encore moins au sein de la classe politique ontarienne. Pourtant, l'idée de faire d'Ottawa une ville officiellement bilingue n'est pas nouvelle. Même la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (communément nommée la Commission Laurendeau-Dunton) avait formulé des recommandations à cet effet en 1970 (Larocque et Bourgeois, 2016 : 312). Le 20 décembre 1999, les élus de l'Assemblée législative de l'Ontario adoptent la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa*³ créant une municipalité à l'image des recommandations de Shortliffe à une exception près : elle ne sera pas officiellement bilingue. La tâche de déterminer le statut linguistique de la d'Ottawa est donc laissée aux responsables de la nouvelle municipalité, les membres du conseil de transition ayant refusé de se prononcer sur le statut linguistique de la municipalité. Le premier conseil municipal a donc comme tâche de trancher la question. Ainsi, le bilinguisme devient un enjeu qui sera longuement débattu pendant la campagne électorale, situation que déplorent certains francophones.

La municipalité voit le jour le 1^{er} janvier 2001, mais ce n'est que quatre mois plus tard que le conseil municipal nouvellement élu adopte un règlement et une politique sur le bilinguisme (Larocque et Bourgeois, 2016 : 338) satisfaisant momentanément les revendications de la population francophone (qui revendiquera d'autres mesures de protection par la suite, notamment au moment de l'adoption de la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur*

2. « Recommandation 4 : Je recommande que la loi habilitante désigne la Ville d'Ottawa comme étant officiellement bilingue. Recommandation 5 : Je recommande que (a) le premier conseil municipal de la nouvelle ville établisse les lignes directrices pour la prestation de services en français et en anglais ainsi que pour l'utilisation des deux langues au sein de l'administration municipale et que, dans l'élaboration de ces lignes directrices, (b) le conseil municipal utilise le concept "lorsque cela est justifié" » (notre traduction).

3. *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa*, LO 1999, c 14, ann E.

la ville d'Ottawa et après l'organisation des États généraux de la francophonie d'Ottawa entre 2011 et 2012, comme nous l'avons précisé plus haut). La *Politique de bilinguisme* de la Ville d'Ottawa, adoptée le 2 mai 2001⁴, confirme la volonté du nouveau conseil municipal d'offrir des services en français et en anglais aux citoyens et aux employés. Les dispositions de la politique :

régissent plusieurs domaines de l'administration municipale, notamment les communications et la prestation proactive de services dans les deux langues aux citoyens [...] [tout en prévoyant] une organisation du travail comprenant la désignation des postes bilingues], la formation linguistique et la gestion des programmes culturels. (Andrew et Chiasson, 2012 : 46)

Le corpus à l'étude

Les textes qui font l'objet d'une analyse dans ce travail ont été trouvés grâce à une recherche dans les bases de données en ligne *Eureka* (pour le journal *Le Droit*) et *ProQuest* (pour l'*Ottawa Citizen*). Cette recherche a été faite en fonction de trois critères : les textes devaient contenir les mots « Ottawa » et « bilinguisme » (*bilingualism*), ils devaient avoir été publiés entre le 1^{er} juin 1999 et le 30 mai 2001 et ils devaient traiter spécifiquement du statut linguistique d'Ottawa (c'est-à-dire que les textes portant sur le gouvernement fédéral ou sur le bilinguisme comme compétence individuelle ont été systématiquement éliminés du corpus). Une fois colligés, les textes ont été classés selon quatre catégories : les textes d'information (rédigés par les journalistes du journal ou bien par des agences de presse), les textes d'analyse (rédigés par des experts de la question à la demande du journal), les éditoriaux (rédigés par un éditorialiste ou un comité éditorial afin d'exposer l'opinion officielle du journal) et les lettres d'opinion (rédigés par des citoyennes et des citoyens, des organismes ou des leaders de la communauté). Étant donné le nombre restreint de textes d'analyse et le fait que nous nous intéressons spécifiquement au traitement de l'actualité portant sur le bilinguisme et aux arguments utilisés pour justifier les positions défendues, nous avons éliminé cette catégorie de notre corpus.

Comme il est possible de le constater dans le tableau 5, au cours de la période retenue, *Le Droit* a publié 185 textes portant sur le bilinguisme à la nouvelle Ville d'Ottawa, dont 133 textes d'information, 15 éditoriaux et 33 lettres d'opinion. Au cours de cette même période, l'*Ottawa Citizen* a publié 267 textes portant sur le bilinguisme, dont 75 textes d'information, 10 éditoriaux et 169 lettres d'opinion.

4. Ville d'Ottawa, Politique ACS2001-CMS-OCM-0002, *Politique de bilinguisme*, 9 mai 2001.

Tableau 5
Nombre d'articles traitant du bilinguisme dans *Le Droit* et *Ottawa Citizen*
entre le 1^{er} juin 1999 et le 31 mai 2001 (selon le type d'article)

Type d'article	<i>Le Droit</i>	<i>Ottawa Citizen</i>
Information	133	75
Analyse	4	13
Éditorial	15	10
Opinion	33	169
Total	185	267

Les textes d'information publiés dans les deux journaux nous permettent de relever trois moments spécifiques qui suscitent la publication de textes d'information, d'éditoriaux et de lettres d'opinion. Le premier moment commence par la consultation de Glen Shortliffe et se termine par l'adoption, par le gouvernement de l'Ontario, de la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa* (ce moment s'étend du 1^{er} juin 1999 au 31 décembre 1999). Le deuxième moment commence par la mise en place d'un conseil de transition qui est chargé d'assurer la transition vers une nouvelle structure administrative et se termine par la création de la nouvelle Ville d'Ottawa (ce moment s'étend du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 et engendre la publication d'un grand nombre d'éditoriaux et de lettres d'opinion dans *Le Droit* et dans *Ottawa Citizen*, comme en fait état le tableau 6). Enfin, le dernier moment commence par la création de la nouvelle Ville d'Ottawa et se termine par l'adoption, par les conseillers municipaux, d'une politique sur le bilinguisme (ce moment s'étend du 1^{er} janvier 2001 au 31 mai 2001).

Tableau 6
Nombre d'articles traitant du bilinguisme dans *Le Droit* et *Ottawa Citizen*
(selon les trois moments retenus et le type d'article)

Périodes	<i>Le Droit</i>			<i>Ottawa Citizen</i>		
	Information	Éditorial	Opinion	Information	Éditorial	Opinion
Du 1 ^{er} juin 1999 au 31 décembre 1999	24	2	6	27	2	28
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	81	11	22	34	3	79
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 mai 2001	28	2	5	14	5	62

Les médias comme appareils idéologiques

Les écoles de journalisme misent beaucoup sur l'importance de rapporter l'actualité de façon objective (Terrien, 2010 : 20-21). Malgré cet idéal de neutralité, les chercheurs qui s'intéressent aux médias reconnaissent que les sujets qui font l'objet de textes passent par un processus de sélection (certains sujets feront l'objet de textes d'information, d'éditoriaux ou de lettres d'opinion et d'autres non) ; que certains textes font l'objet d'une mise en valeur accentuée (certains sont publiés dans les premières pages du journal, font l'objet d'une plus grande couverture, sont accompagnés d'une photo et font état de thèmes ou de sujets qui attirent l'attention, par exemple), tandis que d'autres sont relégués au second plan, et que les informations transmises aux lecteurs par les textes sont organisées, voire cadrées de façon particulière (Eddie et Cardinal, 2017 : 358). Non seulement le cadrage permet d'attirer l'attention des lecteurs sur des sujets spécifiques, mais également il permet aux lecteurs « [d']interpréter et [de] faire sens d'un événement politique ou d'une situation complexe » ou d'un enjeu de société (Terrien, 2010 : 23). Toutefois, en procédant au cadrage de l'information, les journaux transmettent aux lecteurs une interprétation parmi tant d'autres de la signification des événements, des situations ou des enjeux qu'ils choisissent de couvrir dans leurs pages (Gingras, 2006 : 162). S'il n'est pas possible de mesurer concrètement l'effet que peut avoir le contenu des médias sur les actions et la pensée de la population qui les consomme, les chercheurs reconnaissent que les médias participent à la création d'un imaginaire au même titre que les acteurs sociaux et les institutions sociales (Proulx et Bélanger, 2003 : 217-225).

Cette affirmation est d'autant plus vraie dans les milieux où les francophones sont minoritaires au Canada. Dans ces communautés, le presse écrite joue un double rôle : celui d'informer la population dans sa langue et celui de l'éduquer sur certains enjeux de société (Watine, 1993 : 77). Les fondateurs du journal *Le Droit*, fondé en 1913 au moment de la lutte contre le Règlement 17⁵ (un règlement qui a été adopté en 1912 par le gouvernement de l'Ontario et qui a eu comme conséquence de limiter l'usage du français dans les écoles de la province jusqu'en 1927) (Bock et Dorais, 2016 : 133-134), ne se cachaient pas de jouer un double rôle et soutenaient que le journal « pouvait devenir un outil qui permettrait de protéger la population francophone de l'assimilation qui la guettait » (Orfali, s.d.). Le quotidien sera d'ailleurs un acteur important dans d'autres luttes pour les droits des francophones en Ontario. Pensons à la mobilisation pour la sauvegarde de l'Hôpital Montfort (entre 1997 et 2002), par exemple (Deevey, 2003 ; Terrien, 2010 ; Fabris et Beauchamp, 2002). Dans un tel contexte, le quotidien local devient « un lieu privilégié de production de discours et d'idéologies », pour l'élite notamment, et « un acteur social [prenant] position dans les divers

5. Ontario, Department of Education (1912). « Roman Catholic Separate Schools and English-French Public and Separate Schools (Circular of Instructions no. 17) ».

débats sociaux et politiques en cours » (Boudreau et Dubois, 2001 : 45). Papillon Fabris et Michel Beauchamp rappellent que de nombreux travaux, dont ceux de Louis Mills (1989), de Marc Johnson (1991), de Thierry Watine (1993), de Carole Doucet (1994) et de Claire Corriveau (1998), affirment que « les journalistes œuvrant en contexte minoritaire sont [...] portés à servir en priorité les intérêts de leur milieu d'appartenance » et surtout ceux de l'élite francophone locale (Fabris et Beauchamp, 2002 : 156), qui doit défendre des idées qui sont souvent contraires à celles publiées dans les pages des journaux anglophones (Laflamme, 2013 : 38-48 ; Laflamme et Bernier, 1998 : 53).

Notre analyse s'inspire librement des notions de sélection, de mise en valeur et de cadrage. En ce qui concerne la sélection, nous constatons que les deux quotidiens retenus ont vu l'enjeu du bilinguisme comme étant important puisqu'ils en ont traité dans un nombre impressionnant de textes (rappelons que notre corpus contient plus de 450 textes). Nous nous servons des notions de mise en valeur et de cadrage dans le but de déterminer les thèmes et les images qui reviennent dans les pages des journaux ainsi que pour relever le ton utilisé pour traiter de l'enjeu. La notion de diglossie, quant à elle, permettra de mieux contextualiser les éléments qui sont mis en valeur par les deux quotidiens et le cadrage utilisé pour rapporter l'actualité portant sur le bilinguisme. Enfin, les travaux traitant de la situation particulière des médias francophones en contexte minoritaire permettront de comprendre les différences entre les textes publiés dans un média francophone et un média anglophone ainsi que le rôle de porte-parole et d'agent de mobilisation que prend *Le Droit* dans la communauté francophone.

Sans entrer dans le vif du sujet, il est déjà possible de dire qu'au moment de la création de la nouvelle Ville d'Ottawa, *Le Droit*, par l'entremise de ses éditorialistes Murray Maltais, Pierre Bergeron et Michel Gauthier, agit comme porte-parole de la communauté pour ce qui a trait aux revendications linguistiques. À première vue, le mouvement pour faire d'Ottawa une ville officiellement bilingue est désorganisé et manque de cohésion. Même l'organisme porte-parole des francophones de l'endroit, soit l'Association canadienne-française de l'Ontario, conseil régional Ottawa (ACFO Ottawa), connue comme étant l'Association des communautés francophones d'Ottawa depuis 2012, intervient très peu dans les médias. En fait, celle-ci prend la parole dans 18 textes d'information du journal et ne demande qu'une seule fois à la population francophone de se manifester (Paquette-Legault, 2000 : 4). L'organisme en vient même à abandonner sa demande de création d'une ville officiellement bilingue et à favoriser des efforts de lobbying après l'élection d'un premier conseil municipal (Ducas, 2000b : 5). Les éditorialistes comblent ce déficit de mobilisation parmi la société civile franco-ottavienne en incitant la population à se manifester en rédigeant des lettres d'opinion favorables au bilinguisme, en dénonçant les situations jugées problématiques en matière d'aménagement linguistique au sein de la Ville d'Ottawa et en tentant de convaincre les décideurs (notamment les membres du conseil de transition, du conseil municipal et de

l'Assemblée législative de l'Ontario) du bien-fondé du bilinguisme. D'ailleurs, les francophones écriront souvent dans *Le Droit* pour dénoncer des situations jugées problématiques en matière d'aménagement linguistique et seront nombreux à utiliser les pages de l'*Ottawa Citizen* comme tribune pour dénoncer les propos francophobes et louer les mérites du bilinguisme pour la nouvelle Ville d'Ottawa. Par le fait même, l'*Ottawa Citizen* devient un véritable espace de débat entre les gens qui appuient l'idée de faire d'Ottawa une ville bilingue et les gens qui s'y opposent (l'*Ottawa Citizen* publie presque cinq fois plus de lettres d'opinion que le journal *Le Droit*, comme en fait état le tableau 5).

Le Droit : porte-parole de la communauté francophone et agent de mobilisation ?

Les éditorialistes et les journalistes du journal *Le Droit* sont des acteurs incontournables du débat sur le bilinguisme qui a lieu au moment de la création de la nouvelle Ville d'Ottawa. D'abord, l'enjeu occupe une place importante dans les pages du journal, comme il est possible de le constater dans le tableau 5. Tout ce qui touche directement ou indirectement le statut linguistique de la municipalité fait l'objet d'un texte d'information. Ensuite, le ton des textes d'information et des éditoriaux est révélateur de l'état d'esprit des dirigeants du journal, qui cherchent à mobiliser la population francophone. Nous caractérisons le cadrage de ces textes comme étant stratégique, car l'information est présentée de façon à évoquer un conflit entre les francophones et les anglophones en utilisant des métaphores et des adjectifs qui évoquent la guerre (Sauvageau, Schneiderman et Taras, 2006 : 96). Il est question de combat, de lutte, de bataille, voire de guerre entre les francophones et les anglophones, de monter aux barricades pour défendre les droits des francophones (Ducas, 2000a : 6) et même de blessures encaissées par les francophones en raison du débat qui a cours (Paquette-Legault, 2001 : 5). Un des derniers textes recensés de la période qui nous intéresse a même comme titre « La guerre n'est pas terminée » (Ducas, 2001 : 2), ce qui laisse entrevoir que *Le Droit* continuera à défendre le bilinguisme à l'Hôtel de ville d'Ottawa même après le débat qui a cours.

Ce type de cadrage est davantage présent dans les éditoriaux où les dirigeants du journal se permettent d'être plus critiques. Les éditorialistes dénoncent le fait que le gouvernement de l'Ontario n'a pas eu le courage d'imposer le bilinguisme en l'inscrivant dans la loi qui a créé la nouvelle Ville d'Ottawa, comme l'avait suggéré Glen Shortliffe dans son rapport (Maltais, 1999 : 18). Pour cette raison, le gouvernement est accusé de ne pas être favorable à la cause des francophones, de vouloir assimiler la communauté francophone et même d'être francophobe (Maltais, 2000a : 24; Maltais, 2000c : 26). Par la suite, le manque de vision des candidats à la mairie est dénoncé. Ils sont accusés de vouloir gagner des votes sur le dos des francophones en entretenant des opinions ambiguës dans les médias et sur la place publique

afin de ne pas vexer la population, majoritairement anglophone, qui ne veut pas du bilinguisme. D'ailleurs, les éditorialistes vont inviter les candidats à s'entendre sur une forme de bilinguisme à imposer à la municipalité. Un tel geste de leur part aura comme conséquence de ne pas faire du bilinguisme une question électorale et, par la force des choses, de ne pas nuire à la poursuite de leurs campagnes électorales respectives.

Alors nos candidats concoctent des compromis, exécutent des figures compliquées de ballet, évitent d'aborder le sujet de front. On veut donner aux francophones une impression de générosité, d'ouverture, de respect. Devant les anglophones, on minimise la question. On cherche à les convaincre que le problème finira bien par se régler de lui-même, avec le temps. (Maltais, 2000c : 26)

Quand le premier conseil municipal de la nouvelle Ville d'Ottawa est élu, Murray Maltais, un éditorialiste, en profite pour féliciter les gens fraîchement élus, mais avec certaines réserves. Il dénonce les conseillers qui s'opposent au bilinguisme et précise qu'au moins 14 des 21 personnes qui siègent au conseil municipal sont favorables au bilinguisme institutionnel. Il ne faut pas s'en réjouir pour autant, cependant. Selon lui, les gestes des membres du conseil municipal sont sous surveillance et la population n'aura pas peur de leur reprocher des mauvaises actions (Maltais, 2000d : 28 ; Maltais, 2000e : 34 ; Gauthier, 2001 : 16). Même quand une politique sur le bilinguisme est enfin adoptée par le conseil municipal le 2 mai 2001, l'éditorialiste explique que la population francophone va devoir revendiquer davantage dans un avenir rapproché parce que la nouvelle politique ne met pas le français et l'anglais sur un pied d'égalité. Selon ses dires, il s'agirait même d'une « politique inachevée » (Maltais, 2001 : 16).

Au-delà du cadrage stratégique utilisé et du ton guerrier que prennent la plupart des textes d'information et des éditoriaux, quand vient le temps de défendre le bilinguisme à la nouvelle Ville d'Ottawa, plusieurs images se dégagent. Une image qui est fréquemment utilisée dans les éditoriaux du journal *Le Droit* est celle de l'unité canadienne, image qui semble être reprise dans plusieurs débats de nature linguistique au Canada, d'ailleurs (Charbonneau, 2015 : 15). La lutte pour le bilinguisme permettrait aux francophones de l'extérieur du Québec de mener une lutte contre les souverainistes du Québec. Selon les éditorialistes, faire de la Ville d'Ottawa une ville bilingue aurait pour conséquence d'unir les francophones du Canada et de convaincre les Québécois des bonnes intentions des Canadiens. Les thèmes des *peuples fondateurs* et des *valeurs canadiennes* sont également abordés. Pour les éditorialistes, il est inconcevable que la capitale d'un pays qui a opté pour le bilinguisme institutionnel ne soit pas officiellement bilingue à son tour. La Ville d'Ottawa est même appelée à devenir un exemple à suivre pour les autres municipalités du Canada (Maltais, 2000a : 24 ; Maltais, 2000b : 28 ; Maltais, 2000d : 28 ; Gauthier, 2001 : 16) puisque « Le bilinguisme officiel n'est ni une tare, ni une maladie honteuse. C'est un des grands principes qui animent notre Constitution » (Maltais, 2000a : 24).

Les gens qui écrivent des lettres d'opinion au cours de la même période ont souvent le même ton que les textes d'information et les éditoriaux. Ils ne cherchent pas à convaincre les lecteurs du journal, mais à dénoncer certaines situations jugées problématiques et des représentations sociales jugées erronées. En plus du citoyen moyen, quelques organismes de la société civile (notamment le Conseil de la vie française en Amérique, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, le Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale et la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario), des entités comme la Commission de la capitale nationale et le Commissariat aux langues officielles du Canada et quelques politiciens (dont Claudette Cain, qui tente de se faire élire mairesse) vont s'exprimer sur le sujet. Comme c'est le cas pour les éditoriaux, le thème de l'unité canadienne revient souvent comme argument en faveur du bilinguisme. D'un côté, certains affirment que l'adoption d'une forme de bilinguisme au sein de la nouvelle municipalité aura pour conséquence d'unir les Canadiens d'un océan à l'autre. Une fois la lutte gagnée, les citoyens canadiens pourront enfin voir dans leur capitale le reflet de leur pays, ce qui aura comme conséquence de contredire les souverainistes québécois, qui ne voient aucune autre solution que faire du Québec un État indépendant pour vivre en français. Si pour certains auteurs le bilinguisme de la Ville d'Ottawa équivaut à gagner une lutte contre le mouvement souverainiste québécois, de l'autre côté, certains voient en l'immobilisme du gouvernement provincial et du conseil de transition des arguments servant à légitimer la cause souverainiste.

Vous savez autant que moi que c'est plus en apparence que cette ville donne une image de bilinguisme que la réalité de tous les jours dans les relations entre les habitants de cette ville et des visiteurs qui s'adonnent à leurs activités et que c'est autant pour les affaires que celles reliées par les échanges entre fonctionnaires fédéraux et les citoyens de ce pays (voir les rapports du Commissaire aux langues officielles du Canada qui, depuis plusieurs années, démontrent que la place du français dans la fonction publique fédérale stagne, si ce n'est qu'elle régresse). (Vaive, 1999 : 17)

Au lieu de se référer à l'unité canadienne, certaines lettres d'opinion traitent d'une lutte spécifiquement franco-ontarienne. Ainsi, le bilinguisme au sein de la nouvelle ville ne serait pas un enjeu d'envergure nationale, mais permettrait, d'abord et avant tout, l'avancement des droits des francophones habitant la région d'Ottawa. Il s'agit, en quelque sorte, d'une lutte pour le respect et pour la reconnaissance. Certains prétendent même qu'il s'agit de l'occasion rêvée d'assurer aux francophones d'Ottawa des services dans leur langue dans tous les quartiers. Enfin, certaines lettres d'opinion traitent du bilinguisme comme étant une richesse pour la nouvelle Ville d'Ottawa. Un statut bilingue lui permettrait de se démarquer des autres villes du Canada, mais aussi sur le plan mondial, où le plurilinguisme est devenu une évidence. Le bilinguisme est également perçu comme étant susceptible de stimuler l'économie de la région et comme étant une valeur ajoutée non seulement pour la municipalité, mais également pour les entreprises installées sur son territoire : « Selon moi, le bilinguisme

est une valeur ajoutée qui nous enrichit tous. Il est important que les citoyens reconnaissent la valeur, la richesse et les nombreux apports des deux groupes linguistiques et culturels de notre pays » (Richer, 2000 : 19).

Ottawa Citizen : espace de débat entre défenseurs et opposants

Le ton des textes d'information et des éditoriaux de l'*Ottawa Citizen* est différent de celui du journal *Le Droit*. Quand il est question du bilinguisme à la nouvelle Ville d'Ottawa, il est moins question du conflit qui existe et qui perdure entre les francophones et les anglophones que d'un enjeu de société sur lequel il est nécessaire de se pencher au moment de créer la nouvelle municipalité, et ce, même si l'on semble penser que l'enjeu en question est davantage un enjeu pour les francophones que pour les anglophones. Ainsi, les membres de l'équipe du journal tentent de comprendre et d'expliquer l'enjeu du bilinguisme institutionnel aux lecteurs. Ils vont même jusqu'à définir l'option qui leur semble la plus raisonnable pour la Ville d'Ottawa (notons que même si le bilinguisme officiel est revendiqué pour la Ville d'Ottawa, il n'est pas clairement défini). Il est possible de dire qu'un cadrage explicatif (ou *issue frame*) est privilégié par l'*Ottawa Citizen* dans sa couverture du débat (Sauvageau, Schneiderman et Taras., 2006 : 96 ; Terrien, 2010 : 25), et ce, malgré le fait que les lettres d'opinion publiées dans le journal évoquent davantage le conflit entre les francophones et les anglophones étant donné que les pages consacrées aux lettres d'opinion deviennent un véritable lieu de débat où s'opposent les gens qui sont pour et les gens qui sont contre, comme nous pourrions le voir plus bas.

Les membres de l'équipe éditoriale de l'*Ottawa Citizen* veulent un statut linguistique bilingue pour la nouvelle Ville d'Ottawa. Toutefois, la forme de bilinguisme à laquelle adhère le comité éditorial ne correspond pas tout à fait à la forme de bilinguisme que défendent les francophones. Si plusieurs de ceux-ci prônent une forme de bilinguisme institutionnel qui s'applique uniformément sur le territoire afin d'assurer que les francophones peuvent avoir accès à des services en français peu importe où ils habitent, les membres de l'équipe éditoriale de l'*Ottawa Citizen* prônent plutôt une forme de bilinguisme qui varie selon le principe de la territorialité. Selon ce principe, pour avoir accès à des services en français, un résident doit habiter dans un secteur désigné (voire dans un secteur de la ville où le nombre de francophones le justifie) (*Ottawa Citizen*, 1999a : B4 ; 1999b : C4 ; 2000a : D4 ; 2000b : C4 ; 2001b : C4). Cette position éditoriale fait, en quelque sorte, la promotion de la continuité puisqu'elle n'appuie pas les revendications récentes des francophones, qui désirent aller plus loin que l'adoption d'une politique semblable à celle que possédait l'ancienne Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton : « In other words, the new Ottawa should look like the old one: offering service in both languages as demand warrants. The new council will make a

political decision on this, but opposing good service to francophones will not be a popular or winning position for a councillor⁶ » (*Ottawa Citizen*, 1999b : C4).

Les membres de l'équipe éditoriale s'opposent également à toute ingérence en matière d'aménagement linguistique de la part du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral. Selon eux, le premier conseil municipal devrait décider de la forme d'aménagement linguistique qui sera en vigueur au sein de la nouvelle Ville d'Ottawa (*Ottawa Citizen*, 1999b : C4). Les membres de l'équipe éditoriale vont plus loin en affirmant que si le conseil municipal n'adopte aucune politique sur le bilinguisme, il ne sera pas très populaire étant donné que l'appui au bilinguisme est fort dans la région, tant chez les francophones que chez les anglophones (*Ottawa Citizen*, 2000b : C4). Toutefois, ils reconnaissent que la tâche ne sera pas mince en raison de la réalité de certaines municipalités qui seront fusionnées pour créer la nouvelle Ville d'Ottawa.

The city's proposed new language policy is sound, with one significant exception. Councillors have to consolidate five policies into one, for efficiency's sake, and then make it work in seven geographic areas that didn't have such policies before amalgamation. They'll be trying to make sure that the new policy doesn't change the way services are currently delivered⁷. (*Ottawa Citizen*, 2001a : C4)

Une fois le débat clos et une politique adoptée, les membres de l'équipe éditoriale félicitent les conseillers municipaux d'avoir adopté une politique sur le bilinguisme qu'ils jugent raisonnable et conforme aux attentes de la population (*Ottawa Citizen*, 2001b : C4). Toutefois, la politique adoptée, qui assure des services en français seulement dans les secteurs où le nombre le justifie, n'est pas conforme aux demandes qui ont été formulées dans les pages du journal *Le Droit* au cours de la même période. Ainsi, pour l'équipe du journal francophone, la politique en question est un point de départ et annonce une nouvelle lutte à venir tandis que, pour l'équipe du journal anglophone, il s'agit d'une politique raisonnable, voire d'une politique achevée.

Les membres de l'équipe éditoriale, tenant fort à leur opinion et à l'information que les journalistes ont transmise aux lecteurs dans les textes d'information, en profitent, à plusieurs occasions pendant la période qui nous intéresse, pour dénoncer ceux qui s'opposent à toute forme de bilinguisme au sein de la nouvelle Ville d'Ottawa (*Ottawa Citizen*, 1999a : B4). Cependant, cela n'empêche pas les dirigeants de l'*Ottawa Citizen* de publier de nombreuses

6. « En d'autres mots, la nouvelle Ville d'Ottawa devrait ressembler à l'ancienne en offrant un service dans les deux langues uniquement quand la demande le justifie. La décision du conseil municipal sera tout à fait politique. S'opposer à des services de qualité aux francophones ne sera toutefois pas une position populaire ou gagnante pour un conseiller municipal » (notre traduction).

7. « La politique linguistique proposée est valable à une exception notable près. Pour des questions d'efficacité, les conseillers doivent consolider cinq politiques en une seule puis réussir à la faire fonctionner dans sept zones géographiques qui ne disposaient pas d'une telle politique avant la fusion municipale. Ils chercheront à faire en sorte que la nouvelle politique ne change pas la manière dont les services sont actuellement fournis » (notre traduction).

lettres d'opinion qui ne sont pas favorables à l'idée de faire d'Ottawa une ville bilingue. D'ailleurs, il est à noter que c'est au cours du deuxième moment (entre l'adoption de la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa* et la création de la nouvelle Ville d'Ottawa, en 2001) que le journal publie le plus de lettres d'opinion au sujet du bilinguisme.

La majorité des lettres d'opinion publiées dans l'*Ottawa Citizen* ne sont pas favorables à la mise en place d'une forme quelconque de bilinguisme institutionnel et leur ton diffère beaucoup de celui des éditoriaux. Plusieurs auteurs critiquent la façon dont on s'y prend pour suggérer la mise en place du bilinguisme. Dans un premier temps, certains ont l'impression que la proposition de Glen Shortliffe est hors norme, alléguant qu'il n'avait pas reçu le mandat du gouvernement de l'Ontario de faire des recommandations de nature linguistique. Dans un second temps, certains s'opposent à la politique d'embauche (qui sert à embaucher des cadres) adoptée par le conseil de transition en faisant valoir que celui-ci n'a pas la légitimité, en tant que groupe non élu, d'adopter de telles politiques. Dans un troisième temps, certains s'opposent à l'idée que le nouveau conseil municipal puisse trancher la question du bilinguisme. C'est à ce moment qu'un nombre important de lettres d'opinion demande la tenue d'un plébiscite sur la question. Seule la population aurait, selon les tenants de ces propos, la légitimité de régler la question : « Since the members of the transition team are not my city councillors and definitely do not represent my best interests, I wish Mr. Bennett and the others would focus on the smooth merger of region⁸ » (Malfara, 2000 : D5).

Les deux principaux arguments des auteurs qui s'opposent à toute forme de bilinguisme institutionnel sont la question du coût et la question des emplois, deux arguments qui semblent être repris assez fréquemment dans d'autres débats de nature linguistique au Canada (Charbonneau, 2015 : 15). Pour ce qui est du premier argument, plusieurs auteurs font état du coût élevé du bilinguisme institutionnel en rappelant que le gouvernement de l'Ontario, quand il a décidé de procéder à la fusion des 11 municipalités de la région, cherchait à réaliser des économies et à diminuer le niveau de taxation de la population. Au chapitre des emplois, l'impression d'un *complot francophone* laisse entendre que seuls les francophones vont pouvoir accéder à la fonction publique municipale. Certains se posent même la question à savoir quels droits seront réservés à la majorité anglophone, qui accepte toujours de faire des compromis sans jamais tirer d'avantages.

The majority has already forfeited rights to equal opportunity for employment and has relinquished the merit principle in job progression in the federal public service to bilingualism.

8. « Étant donné que les membres du comité de transition ne sont pas mes conseillers municipaux et qu'ils ne représentent pas mes intérêts, je souhaite que M. Bennett et les autres se concentrent sur la transition en douceur de la région » (notre traduction).

Now we are called upon to once again gracefully and quietly accept the same thing at the municipal level⁹. (Atkinson, 2000 : F5)

Dans la foulée des opinions négatives véhiculées dans l'*Ottawa Citizen*, l'image des francophones qui se dégage des lettres d'opinion est celle d'un groupe minoritaire qui n'est pas assez nombreux pour justifier la mise en place d'une politique sur le bilinguisme, d'un groupe qui est bilingue et qui n'a pas besoin de se faire servir en français et d'un groupe qui est constamment en quête de nouveaux droits au détriment de ceux des anglophones. Certains auteurs reprochent aux francophones de ne pas comprendre que le bilinguisme institutionnel est un concept dépassé en raison du contexte de mondialisation. Le plurilinguisme étant la norme, seul l'anglais peut servir de langue commune, comme le laisse entendre d'ailleurs le titre de la lettre d'opinion « Ottawa is multilingual, and English is the link » (Dixon, 2000 : D5), et l'assimilation des francophones à la majorité anglophone serait la réelle solution au débat :

Why francophones object to being integrated into the culture that has civilized much of the world, and whose language is the most common, is a mystery to me. This is especially so when those who complain about losing French are those whose knowledge of English appears to be fairly profound¹⁰. (Potter, 2000 : F5)

Conclusion

La dynamique diglossique entre les francophones et les anglophones que nous avons évoquée en début d'article est bien présente dans les textes que nous avons recensés sur l'enjeu du bilinguisme au sein de la nouvelle Ville d'Ottawa. Dans les pages du journal *Le Droit*, les journalistes, les éditorialistes et les auteurs des lettres d'opinion dénoncent des situations jugées problématiques en matière d'aménagement linguistique et revendiquent une réelle reconnaissance de la présence francophone au sein de la ville d'Ottawa. D'ailleurs, les textes publiés dans le quotidien, par leurs thèmes (il est question des *peuples fondateurs*, des *valeurs canadiennes*, des avantages économiques et de la reconnaissance des francophones d'Ottawa), par les images utilisées (notamment celle de l'*unité canadienne*, qui est prédominante) et par leur cadrage, que nous qualifions de stratégique, évoquent l'existence d'une lutte, voire d'une guerre entre les francophones et les anglophones de la région.

9. « La majorité a déjà perdu le droit à l'égalité des chances d'obtenir un emploi et a abandonné le principe du mérite au sein de la fonction publique fédérale au profit du bilinguisme. Maintenant, nous sommes appelés à accepter à nouveau, de bonne grâce et sans faire de bruit, la même chose dans l'administration municipale » (notre traduction).

10. « La raison pour laquelle les francophones ont objection à s'intégrer à la culture qui a civilisé une grande partie du monde et dont la langue est la plus commune est pour moi un grand mystère. Ce l'est encore plus quand on sait que ceux qui craignent de perdre le français sont ceux dont la connaissance de l'anglais semble assez approfondie » (notre traduction).

Si les textes publiés dans ce journal sont généralement favorables à la mise en place d'une forme de bilinguisme institutionnel au sein de la nouvelle Ville d'Ottawa, les propos exprimés dans l'*Ottawa Citizen* sont beaucoup plus mitigés. Les textes d'information et les éditoriaux possèdent un cadrage que nous qualifions d'explicatif puisque le bilinguisme au sein de la nouvelle municipalité est perçu comme un enjeu de société qu'il faut bien saisir. Pour cette raison, les membres de l'équipe éditoriale font la promotion d'une forme de bilinguisme institutionnel qu'ils qualifient de raisonnable, et ce, même si elle ne correspond pas tout à fait aux revendications et aux aspirations des éditorialistes du journal *Le Droit* et de la population francophone qui s'exprime dans les deux quotidiens.

Cela n'empêche pas la publication de lettres d'opinion de gens radicalement opposés à toute forme d'aménagement linguistique accordant un statut au français. La majorité des textes d'opinion évoquent, par leurs thèmes (les coûts associés à une politique sur le bilinguisme et l'accès limité aux emplois de la fonction publique municipale pour les anglophones) et les images mobilisées à l'égard des francophones (il est question de l'insignifiance du groupe linguistique comparativement à d'autres groupes, du taux de bilinguisme individuel trop élevé pour justifier la création d'une municipalité bilingue et de l'acquisition de droits linguistiques sur le dos des anglophones), un conflit entre les francophones et les anglophones.

D'ailleurs, plusieurs francophones (possiblement influencés par l'appel à la mobilisation des éditorialistes du journal *Le Droit*) utilisent la tribune que leur offre le journal anglophone pour remettre les pendules à l'heure. Ainsi, s'il est possible de dire que le journal *Le Droit* a occupé les fonctions de porte-parole et d'agent de mobilisation de la communauté francophone, l'*Ottawa Citizen* est devenu un véritable espace de débat, tant pour les francophones que pour les anglophones.

Références

- ANDREW, Caroline (2006). « Evaluating municipal reform in Ottawa-Gatineau: Building for a more metropolitan future? », dans Eran Razin et Patrick J. Smith (dir.), *Metropolitan governing: Canadian cases, comparative lessons*, Jérusalem, Hebrew University Magnes Press, p. 77-94.
- ANDREW, Caroline, et Guy CHIASSE (2012). « La Ville d'Ottawa : représentation symbolique et image publique », dans Richard Clément et Caroline Andrew (dir.), *Villes et langues : gouvernance et politiques*, Ottawa, Invenire, p. 43-51.
- BOCK, Michel, et François-Olivier DORAIS (2016). « Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 41, p. 121-195.
- BOISSONEAULT, Julie (2008). « Divergences et convergences dans les représentations du bilinguisme », *Francophonies d'Amérique*, n° 25, p. 19-48.

- BOUDREAU, Annette (2003). « Construction identitaire et espace urbain : le cas des Acadiens de Moncton », dans Thierry Bulot et Leila Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine : frontières et territoires*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes, p. 171-204.
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2001). « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Sociolinguistic Studies = Estudios de Sociolingüística*, vol. 2, n° 1, p. 37-60.
- BURRY, Aaron (2012). « Ottawa : une ville, deux langues. La gestion des services municipaux en français et en anglais dans la capitale du Canada », dans Richard Clément et Caroline Andrew (dir.), *Villes et langues : gouvernance et politiques*, Ottawa, Invenire, p. 33-42.
- CALVET, Louis-Jean (2004). « La sociolinguistique et la ville : hasard ou nécessité? », dans Thierry Bulot (dir.), *Lieux de ville et identité : perspectives en sociolinguistique urbaine*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, p. 13-30.
- CALVET, Louis-Jean (2005). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.
- CARDINAL, Linda, et Anne MÉVELLEC (2012). « La représentation politique des francophones d'Ottawa : la situation des élus francophones au conseil municipal, 2000-2010 », *Francophonies d'Amérique*, n° 34, p. 81-103.
- CARDINAL, Linda, Anne GILBERT et Lucie HOTTE (2012). « Présentation : Ottawa : penser la ville », *Francophonies d'Amérique*, n° 34, p. 9-14.
- CHARBONNEAU, François (2015). « Un dialogue de sourds? Les arguments invoqués par les défenseurs et les détracteurs du bilinguisme dans l'espace public anglo-canadien », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 5, p. 13-57.
- CHARBONNEAU, François, et Samuel COEYTAUX (2013). « L'affaire Lepage et le caractère symbolique de la politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa (1970-2001) », *Journal of Canadian Studies = Revue d'études canadiennes*, vol. 47, n° 2, p. 119-149.
- CANADA, COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (2015). *Portrait des groupes de langues officielles de la région d'Ottawa*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. En ligne : <http://www.ocol-clo.gc.ca/sites/default/files/portrait-linguistique-ottawa.pdf> (consulté le 24 octobre 2016).
- CORRIVEAU, Claire (1998). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : le cas du Manitoba francophone*, essai de maîtrise, Québec, Université Laval.
- DAOUST, Denise, et Jacques MAURAI (1987). « L'aménagement linguistique », dans Jacques Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, p. 5-46.
- DEEVEY, Roxanne (2003). *Montfort et Le Droit : même combat? Objectivité journalistique et militantisme communautaire*, Ottawa, Le Nordir.
- DOUCET, Carole (1994). *Le cercle de presse comme lieu de cohabitation des journalistes et des relationnistes francophones du Nouveau-Brunswick*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

- EDDIE, Marie Hélène, et Linda CARDINAL (2017). « *Le Droit*, le mouvement C'est l'temps et l'inscription de la problématique des services en français dans l'espace public ottavien (1975) », dans Anne Gilbert, Linda Cardinal, Michel Bock, Lucie Hotte et François Charbonneau (dir.), *Ottawa, lieu de vie français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 349-380.
- FABRIS, Papillon, et Michel BEAUCHAMP (2002). « La pratique du journalisme en milieu minoritaire canadien : le cas de l'Ontario français », *Les Cahiers du journalisme*, n° 10, p. 156-181.
- FISHMAN, Joshua (1971). *Sociolinguistique*, Paris/Bruxelles, Labor/Nathan.
- GILBERT, Anne (2005). « La diversité de l'espace franco-ontarien : un défi au développement », dans Jean-Pierre Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 57-75.
- GINGRAS, Anne-Marie (2006). *Médias et démocratie : le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JOHNSON, Marc (1991). *Les stratégies de l'acadianité : analyse socio-historique du rôle de la presse dans la formation de l'identité acadienne*, thèse de doctorat en sociologie, Bordeaux, Université de Bordeaux II.
- LAFLAMME, Simon (2013). « Des dialectiques relatives aux médias et à la culture dans la francophonie canadienne », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 8, n° 2, p. 25-50.
- LAFLAMME, Simon, et Christiane BERNIER (1998). « Statut de la langue et relation aux médias », *Francophonies d'Amérique*, n° 8, p. 53-64.
- LAROCQUE, François, et Maxime BOURGEOIS (2016). « “Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement...” ou l'obligation positive du gouvernement du Canada de favoriser et de promouvoir l'égalité des langues officielles à la Ville d'Ottawa », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 41, p. 311-370.
- LE BLANC, Jean-Claude (2007). *Feuille de route : vers l'excellence dans l'application de la Politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa*, Ottawa, Ville d'Ottawa.
- MATTHEY, Marinette, et Jean-François DE PIETRO (1997). « La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée? », dans Henri Boyer (dir.), *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues?*, Paris, L'Harmattan, p. 133-192.
- MILLS, Louis (1989). *Mass média et développement culturel : perspectives théoriques et études de cas*, essai de maîtrise, Québec, Université Laval.
- ONTARIO, DEPARTMENT OF EDUCATION (1912). « Roman Catholic separate schools and English-French public and separate schools (Circular of Instructions no. 17) ».
- PROULX, Serge, et Danielle BÉLANGER (2003). « La réception des messages », dans Anne-Marie Gingras (dir.), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 215-255.
- SAUVAGEAU, Florian, David SCHNEIDERMAN et David TARAS (2006). *La Cour suprême du Canada et les médias : à qui le dernier mot?*, traduit de l'anglais par Sophie Coupal, Québec, Presses de l'Université Laval.
- SHORTLIFFE, Glen (1999). *Local government reform in the regional municipality of Ottawa-Carleton: Report to the Minister*, Toronto, Ministère des Affaires municipales et du Logement.

TERRIEN, Chantal (2010). *Le Règlement 17 et l'affaire Montfort : l'apport de la perspective des cadres à l'étude des enjeux linguistiques au Canada*, thèse de maîtrise en science politique, Ottawa, Université d'Ottawa.

WATINE, Thierry (1993). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : la sélection et la mise en valeur des nouvelles en Acadie*, thèse de doctorat en sciences de l'information, Lille, Université de Lille III.

Journaux

Le Droit

DUCAS, Isabelle (2000a). « Bilinguisme du directeur général de la nouvelle Ville d'Ottawa : les francophones attendront avant de monter aux barricades », 25 février, p. 6.

DUCAS, Isabelle (2000b). « L'ACFO abandonne ses demandes pour un statut "officiellement" bilingue », 26 octobre, p. 5.

DUCAS, Isabelle (2001). « La guerre n'est pas terminée », 10 mai, p. 2.

GAUTHIER, Michel (2001). « Le bilinguisme gênant d'une capitale nationale : il faut applaudir et soutenir la démarche de Jacques Legendre », éditorial, *Le Droit*, 12 avril, p. 16.

MALTAIS, Murray (1999). « Ottawa embarrassé », éditorial, 9 décembre, p. 18.

MALTAIS, Murray (2000a). « Avancer en arrière : le français doit être officiel, pas officieux », éditorial, *Le Droit*, 26 avril, p. 24.

MALTAIS, Murray (2000b). « Agir en amont : Dyane Adam doit viser vers le haut », éditorial, *Le Droit*, 10 octobre, p. 28.

MALTAIS, Murray (2000c). « Une proposition : adopter le même énoncé sur le bilinguisme », éditorial, 26 octobre, p. 26.

MALTAIS, Murray (2000d). « L'égalité, rien d'autre : ce n'est pas vrai que les francophones, dans la capitale de leur propre pays, seront considérés comme des citoyens de seconde zone », éditorial, *Le Droit*, 14 novembre, p. 28.

MALTAIS, Murray (2000e). « 14 sur 21 », éditorial, 15 novembre, p. 34.

MALTAIS, Murray (2001). « Quelque chose d'inachevé dans le bilinguisme d'Ottawa », éditorial, 3 mai, p. 16.

ORFALL, Philippe (s.d.). « Première édition : l'avenir est à ceux qui luttent ». En ligne : <http://www.ledroit.org/redaction/100ans/2013/03/25/lavenir-est-a-ceux-qui-luttent/> (consulté le 17 décembre 2013).

PAQUETTE-LEGAULT, Dianne (2000). « Plus que deux semaines pour dire si l'on veut une capitale bilingue », 12 avril, p. 4.

PAQUETTE-LEGAULT, Dianne (2001). « Plusieurs francophones sont sortis blessés du débat de mardi », 3 mai, p. 5.

RICHER, Gisèle (2000). « Ottawa bilingue : une nécessité, une obligation », lettre d'opinion, 25 avril, p. 19.

VAIVE, Marcel (1999). « Ottawa bilingue? faites-moi rire... », lettre d'opinion, 17 décembre, p. 17.

L'Express Ottawa

RÉGIMBALD, Karine (2011). « Une présence francophone bien ancrée », 17 novembre. En ligne : <http://www.expressottawa.ca/Opinion/Chroniques/2011-11-16/article-2806453/Une-presence-francophone-bien-ancree/1> (consulté le 6 janvier 2012).

Ottawa Citizen

(1999a). « A sane formula for bilingualism », éditorial, 23 novembre, p. B4.

(1999b). « Let Ottawa make it official », éditorial, 9 décembre, p. C4.

(2000a). « Bilingual if necessary, but... », éditorial, 10 mai, p. D4.

(2000b). « Overblown, in either tongue », éditorial, 11 octobre, p. C4.

(2001a) « Sensible, bilingual service », éditorial, 2 mai, C4.

(2001b). « A bilingual capital », éditorial, 10 mai, C4.

ATKINSON, Mary (2000). « Majority also needs protection », lettre d'opinion, 17 mars, p. F5.

DIXON, R.R. (2000). « Ottawa is multilingual, and English is the link », lettre d'opinion, 27 avril, p. D5.

MALFARA, A. (2000). « Nobody fooled », lettre d'opinion, 2 mars, p. D5.

POTTER, George (2000). « I am not a Francophobic », lettre d'opinion, 18 juillet, p. F5.

Législation

Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa, LO 1999, c 14, ann E.

Loi de 2005 modifiant la Loi sur la ville d'Ottawa, LO 2005, c 3.

Ville d'Ottawa, Politique ACS2001-CMS-OCM-0002, *Politique de bilinguisme*, 9 mai 2001.

Mots clés

bilinguisme, médias, minorité linguistique, diglossie, ville d'Ottawa

Keywords

bilingualism, media, linguistic minority, diglossia, City of Ottawa

Correspondance

llege033@uottawa.ca